



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2025

BERNAY

LE C.C.A.S.

INTRODUCTION

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est la première étape obligatoire du cycle budgétaire. Il permet d'appréhender les conditions d'élaboration du budget primitif afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires basées sur des éléments d'analyse prospective. Le DOB donne aux administrateurs la possibilité de s'exprimer sur la situation financière de l'établissement.

S'il n'a aucun caractère décisionnel, il doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique l'actant.

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, a modifié les modalités de présentation du DOB qui doit s'appuyer sur un Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Etape essentielle de la procédure budgétaire, le ROB participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

Il présente les orientations budgétaires envisagées de l'exercice ainsi que, le cas échéant, la structure et la gestion de la dette éventuelle, ce qui n'est pas le cas du CCAS de BERNAY. En outre, pour les CCAS des communes de plus de 10 000 habitants, le ROB doit présenter également la structure et l'évolution des dépenses de personnels et de ses effectifs.

Dans un souci de transparence, il est primordial de donner à l'ensemble des administrateurs une vision précise des finances et des orientations poursuivies par le CCAS.

Bien que cet état des lieux soit, plusieurs fois par ans, restitué en Conseil d'Administration, par les documents-cadre comme :

- présentation du budget,
- la présentation du compte administratif,
- les délibérations modificatives du budget, etc.

La présentation de ce Rapport d'Orientations Budgétaires constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et de présenter les moyens de financer la politique sociale locale que les administrateurs souhaitent impulser.

1. PRESENTATION DU CCAS DE BERNAY

Le CCAS de Bernay se compose d'un budget principal régi par la nomenclature M 57 et la résidence Lyliane Carpentier régi par la nomenclature M22.

LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal du CCAS retrace les différentes attributions du CCAS qui relèvent des textes réglementaires ainsi que des attributions facultatives.

- **L'action sociale**

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale.

Il exerce l'intégralité de ses compétences en matière d'action sociale générale, telle qu'elle est définie par les articles L.123-4 et L.123-5 du code de l'action sociale et des familles ainsi que dans le cadre du décret n°95-562 du 6 mai 1995, qui précise ses attributions.

Il apporte ainsi son soutien auprès des bernayens confrontés à des difficultés financières et/ou de précarité, par des interventions relevant de ses missions obligatoires mais également de missions facultatives.

Missions obligatoires d'aide sociale :

Le CCAS assure les missions obligatoires qui lui reviennent à savoir :

- L'instruction (pour le compte du Département) des demandes d'aides sociale légales (FSL notamment) et des demandes de secours auprès d'autres organismes,
- La domiciliation des personnes sans domicile stable,
- L'accompagnement social et médico-social et l'accès aux droits de différents publics.

Missions facultatives d'action sociale :

- Attribution de secours financiers et accidents de la vie après instruction des demandes et passage en commission permanente.
- Collaboration avec les associations caritatives afin de proposer des colis alimentaires et hygiène de première nécessité

- **Les seniors**

Ce service propose un ensemble d'animations, de sorties et de manifestations à destination des seniors dans le but de « bien vieillir » et de prévenir et lutter contre l'isolement.

Ainsi, aux manifestations traditionnelles annuelles plutôt « festives » s'adjoignent d'autres activités visant l'information, la prévention et la lutte contre l'isolement.

Proposition d'une solution d'hébergement présente sur le territoire à la Résidence Lyliane Carpentier (budget annexe).

- D'autres missions sont également développées

- La prise en charge des victimes de violences intrafamiliales avec la mise à disposition de deux logements de mises en sécurité des victimes de violences. En parallèle, un accompagnement individuel est proposé en lien avec l'hôpital.
- Le logement : accompagnement au logement, médiation, habitat dégradé
- L'accès aux droits via le point justice
- La médiation

LE BUDGET ANNEXE : LA RESIDENCE AUTONOMIE

Le budget annexe est une dérogation au principe comptable d'unité budgétaire. Il est distinct du budget principal et fait l'objet d'une comptabilité propre.

Il retrace les opérations afférentes à une activité particulière gérée par le CCAS. Pour autant, le budget annexe n'est pas indépendant du budget principal.

Dans le cadre de la loi ASV, le Président du CCAS a sollicité auprès du Conseil Départemental le passage de la résidence en « Résidence Autonomie » en 2016. Ainsi, le CCAS a contractualisé un CPOM avec le Conseil Départemental.

C'est un établissement médico-social composé de 81 appartements :

46 T1	}	116 places maximum
34 T2		
1 T4		

Les résidents sont locataires et conservent leurs autonomies tout en bénéficiant de services mis à leur disposition.

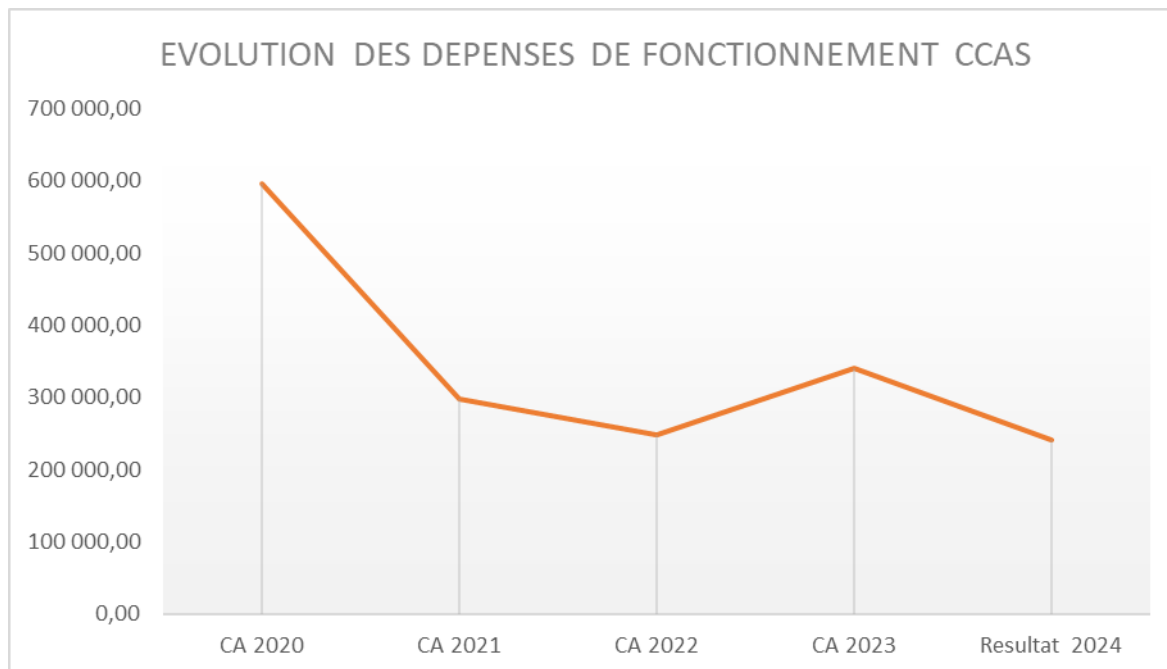


2. LE BILAN FINANCIER 2020-2023

A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

1. L'évolution des dépenses 2020-2024

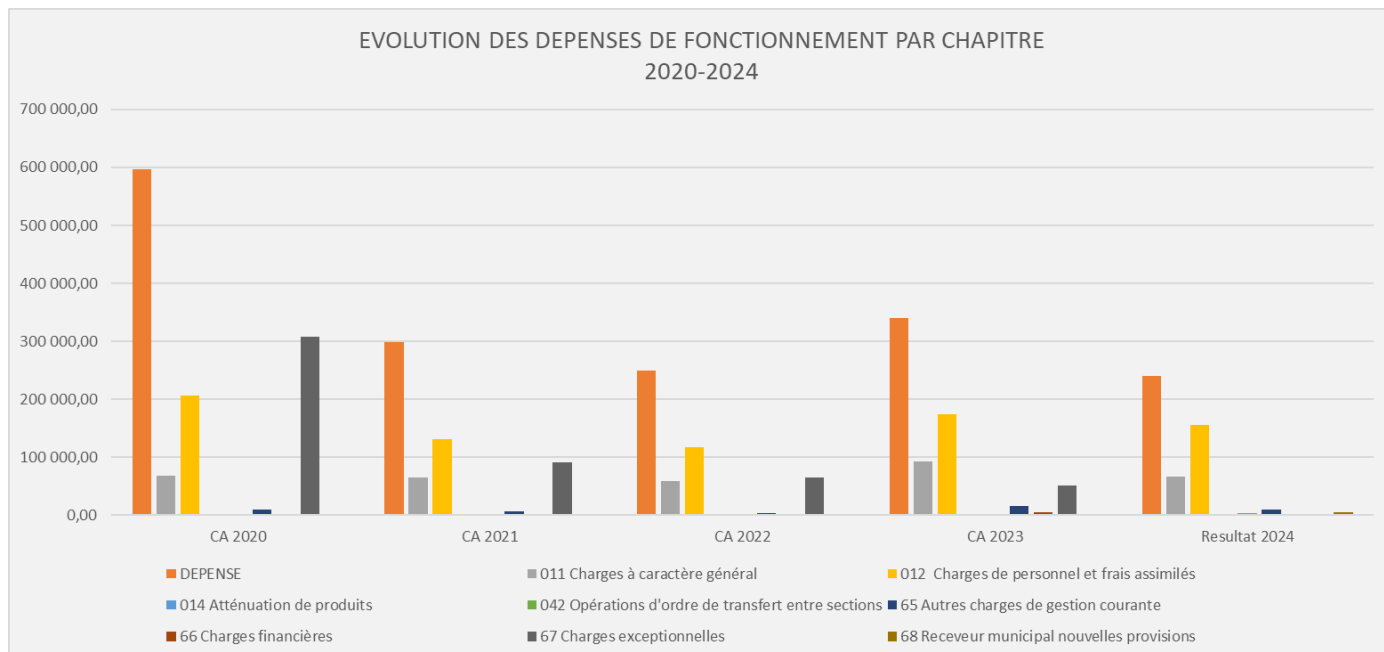


Le graphique fait apparaître une diminution des dépenses par rapport à 2023 pour revenir à la situation de 2022. La masse salariale avait augmenté expliquant cette hausse en 2023.

Pour rappel, en 2020 la Ville avait abondé à hauteur de 540 269 € afin d'assainir les dépenses.

Le CCAS avait alors reversé 230 467 euros à son budget annexe.

La situation depuis 2021 traduit une gestion maîtrisée et responsable.



Ce graphique détaille l'évolution des dépenses de fonctionnement par chapitre.

➤ 011 : les charges à caractère général

Les charges à caractère général regroupent nos dépenses quotidiennes telles que les fournitures, les maintenances, les contrats de prestations de services, les assurances, les festivités.

Ainsi, Se trouvent également les lignes associées aux actions solidaires tels que le colis de Noël, les cérémonies. Entre 2023 et 2024, les charges à caractère général ont augmenté (+13 839,46 €). Cette année, l'opération colis de Noël a été reconduite. Trois thés dansants ont été proposés pour les seniors retraités de Bernay sans condition de ressources ainsi que le retour du repas des cheveux blancs qui a rassemblé 400 personnes le premier dimanche du mois de décembre.

Tout au long de l'année, différents ateliers et actions ont été proposés aux seniors bernayens : forum Bien préparer sa retraite, des ateliers sportifs à destination des seniors éloignés de l'activité physique. Pratiquer une activité physique permet de lutter contre la perte d'autonomie et contribue au bien vieillir.

➤ 012 : la masse salariale

3 ETP sont imputés sur le budget CCAS. Après une augmentation en 2023 par suite d'une procédure de rupture conventionnelle entre un agent et la collectivité. Cet agent perçoit une ARE (aide au retour à l'emploi pendant deux ans).

Pour rappel, un agent est mis à disposition de l'IBTN au sein de la maison France Services.

➤ 65 : autres charges de gestion courante

Les secours d'urgence et aides apparaissent dans cette section mais également les admissions en non-valeurs.

Le CCAS prend en charge les dépenses liées aux fluides des appartements destinés à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales.

De plus, ce chapitre supporte les secours et aides d'urgences attribués en commission permanente. Cette ligne est stable grâce au travail d'accompagnement de notre travailleuse sociale qui mobilise l'ensemble des aides possibles et un accompagnement budgétaire afin de trouver des solutions possibles. Le CCAS intervient donc quand les dispositifs de droit commun n'interviennent pas.

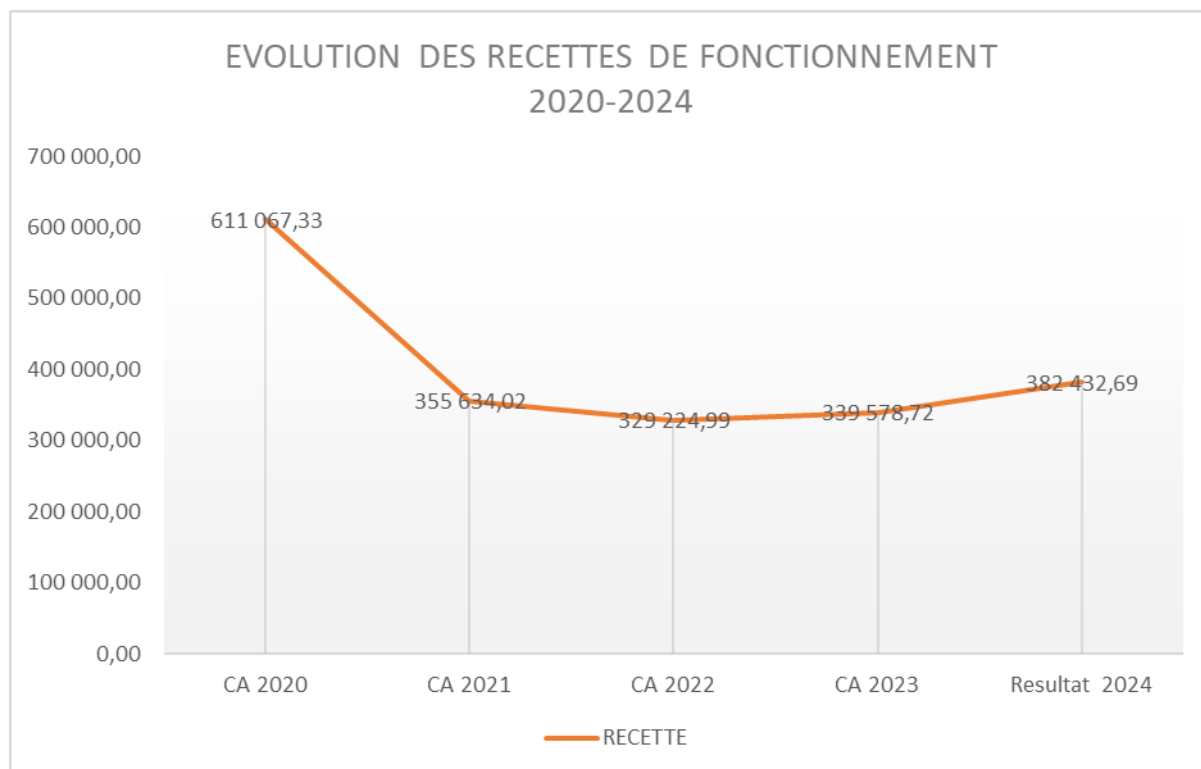
Après une hausse en 2023 à la suite du remboursement d'antériorités, le chapitre est de nouveau conforme aux années précédentes.

➤ 67 : les charges exceptionnelles

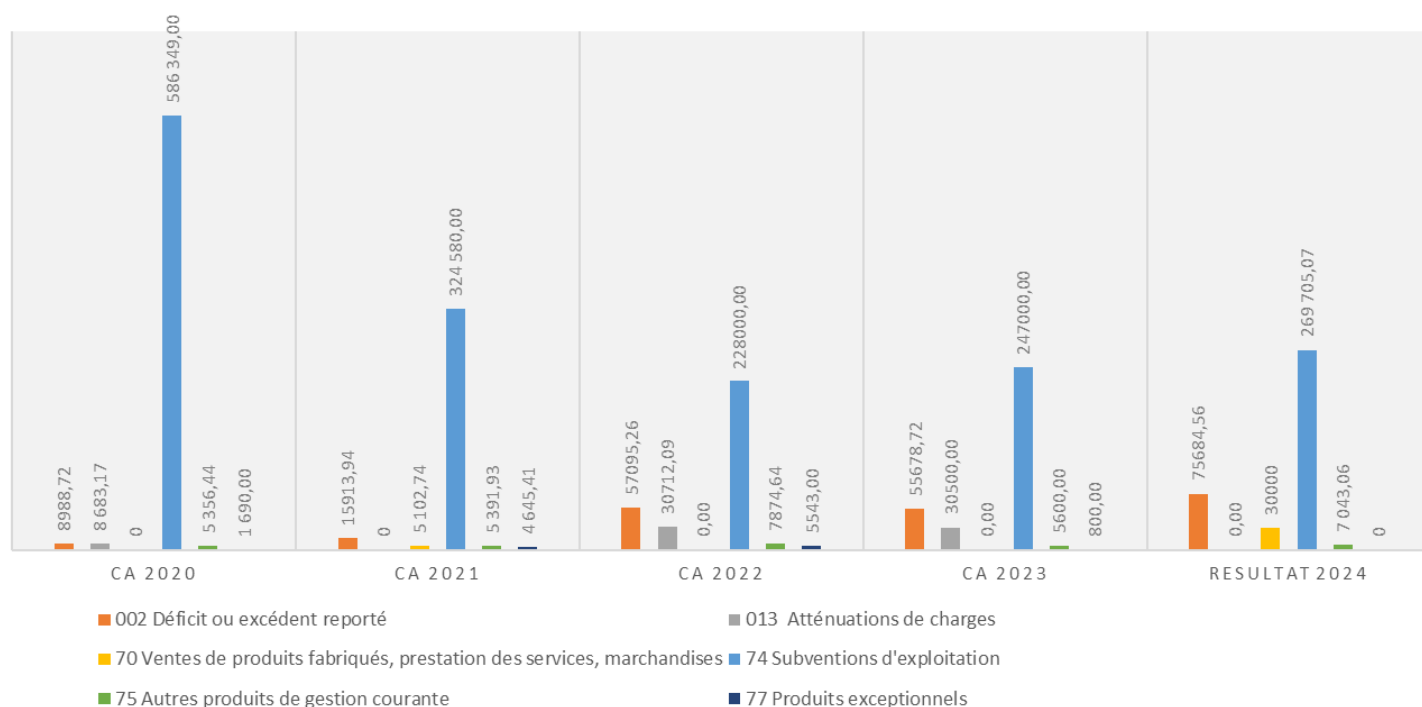
Ce chapitre se compose notamment de la subvention de fonctionnement versée au budget annexe ainsi que les titres annulés. Comme en 2023, le CCAS n'a pas eu nécessité de verser une subvention d'équilibre à la résidence autonomie dont le budget est à l'équilibre.

2. L'évolution des recettes 2020-2024

Les recettes reflètent une année 2020 particulière, les recettes étant gonflées par la subvention exceptionnelle versée par la Ville de Bernay pour d'assainir les comptes notamment de la Résidence.



EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DU CCAS 2020-2024



Nous pouvons constater que la Ville de Bernay est la première source de financement du CCAS au chapitre 74 (subvention d'exploitation).

A la subvention d'équilibre, s'ajoute les services supports et l'ensemble des avantages en nature qui contribuent au fonctionnement des structures.

En 2024, la ville a augmenté sa subvention de fonctionnement (+ 40 000 €) pour s'établir à 255 000 € afin de soutenir le CCAS dans ses missions au plus vulnérables et permettre la réinscription du Repas des cheveux Blancs demandés par de nombreux bernayens. A cette subvention, il faut ajouter le soutien de services supports Ville (RH, finances, services techniques etc... pour un montant de 235 000 € soit un soutien TOTAL de 490 000 €.

En complément, le CCAS dépose des appels à projets. Le CCAS a été lauréat au titre de la commissaire à la lutte contre la pauvreté en Normandie en 2023 pour un montant de 65 851 euros. Cette enveloppe valorise l'accompagnement global proposé par le CCAS et permet de mettre en place des actions collectives afin de soutenir les plus vulnérables.

En 2024, le CCAS a répondu à deux appels à projets au titre de la Conférence des Financeurs et lauréat pour ces deux actions : le Forum « Boîte à outils : Bien Préparer sa retraite » et une saison Sportive.

Pour rappel, 2020 avait été une année particulière avec le versement d'une subvention exceptionnelle.

ii. Budget d'investissement

1. L'évolution des dépenses 2020-2024

Le CCAS n'a pas réalisé d'investissement sur l'année 2024.

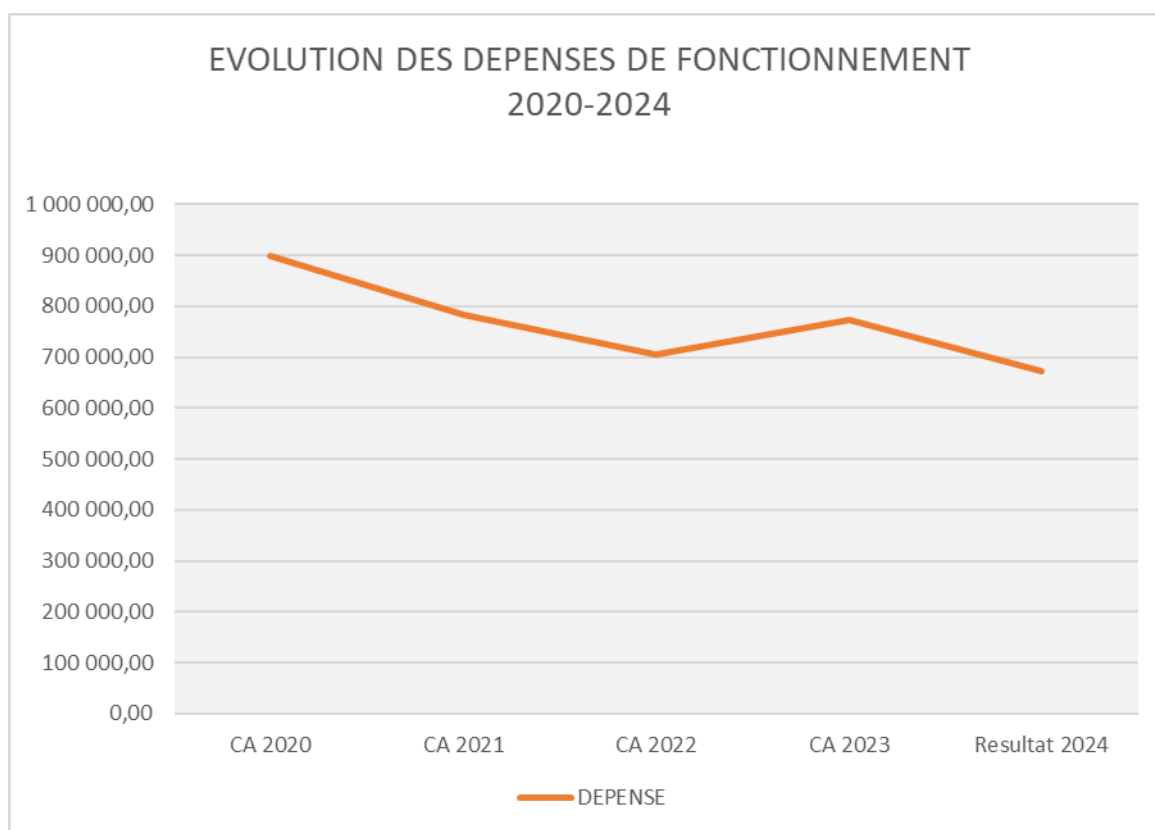
2. L'évolution des recettes 2020-2024

Le Résultat 2024 fait apparaître un solde excédent de l'exercice reporté de 30 573€.

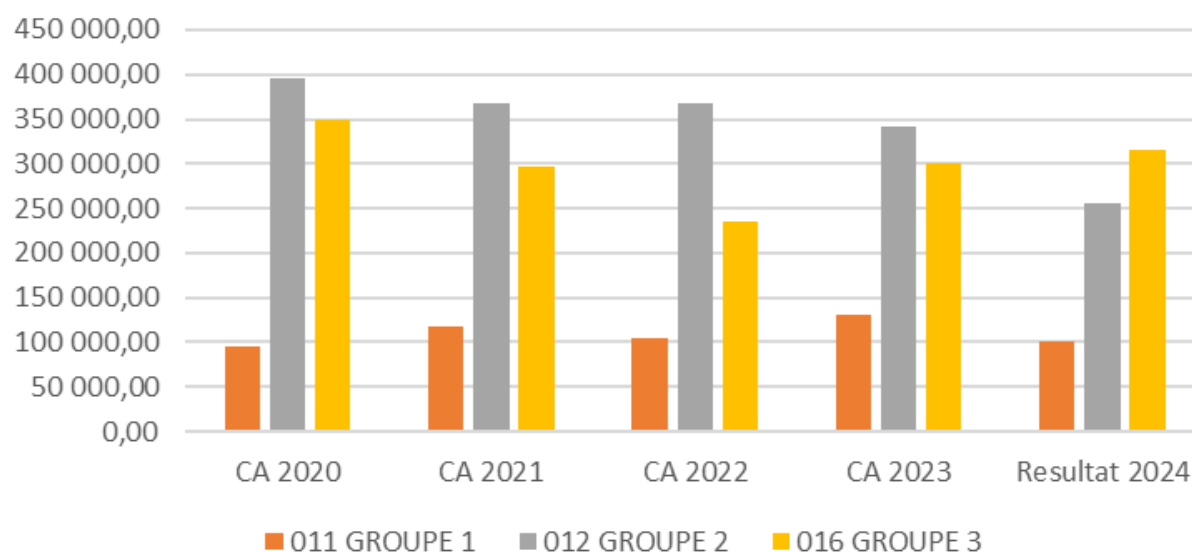
B. Le budget de « La Résidence Autonomie »

i. Budget de fonctionnement

1. L'évolution des dépenses 2020-2024



EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020-2024



➤ 011 Groupe 1

Ce groupe est composé des achats et des services extérieurs. Ce groupe est en diminution par rapport à 2023 (-28%) grâce à un travail de gestion rigoureuse des dépenses. Des travaux de passage aux détecteurs pour l'éclairage dans les parties communes ont été réalisés en 2023. La résidence travaille également sur la gestion des stocks.

Cela n'empêche pas la résidence de proposer de nombreuses animations et temps forts collectifs : repas à thèmes, soirée, animations diverses. Le bien être des résidents est un axe fort de la gestion de la résidence.

➤ 012 Groupe 2

Les dépenses liées à la masse salariale composent ce groupe. Elles sont en baisse de -33% par rapport à 2023 grâce à une gestion optimisée de la masse salariale afin d'être au plus juste des besoins : travail sur les planifications, renfort limité au besoin, ajustement du temps de travail des nouveaux agents, passage en téléassistance et surtout, l'arrivée à terme d'Allocations Retour à l'Emploi de certains agents ayant quittés la structure depuis quelques années. La résidence tend à obtenir une masse salariale ajustée à la réalité du terrain : ETP payés=ETP présents en activité.

La résidence Lyliane Carpentier a acquis au 1er janvier 2023 un logiciel de gestion qui simplifier la gestion comptable et financière qui permet une informatisation des dossiers résidents et ainsi optimiser les ressources.

Pour rappel en 2023, le CCAS a mené une réflexion sur la veille de nuit en prenant exemple sur la tendance générale au sein des résidences autonomie. La Résidence a contractualisé avec la société Présence verte (spécialiste normand de la téléalarme) pour une prise en charge 24/ 24 des résidents en cas de chutes ou problèmes de santé nécessitant la prise en charge par les services de secours. La mise en place a été progressive à savoir 4 nuits

par semaine de mars à juillet 2023 puis, au vu des bons résultats, la résidence est passée en débordement total avec présence verte. L'astreinte élue est informée. La résidence prend à sa charge cette dépense. Les secours sont autonomes.

➤ 016 Groupe 3

Au sein de ce groupe, nous retrouvons les charges afférentes à la structure telles que les locations mobilières, immobilières, les créances éteintes ou celles admises en non-valeur. Les dépenses augmentent de + 4,5%. Cette hausse s'explique notamment par le paiement de créances irrecevables (obligation) pour un montant de 8 815€, la contractualisation d'un contrat collectif avec présence verte afin de sécuriser l'ensemble des résidents en les équipant d'un bracelet antichute.

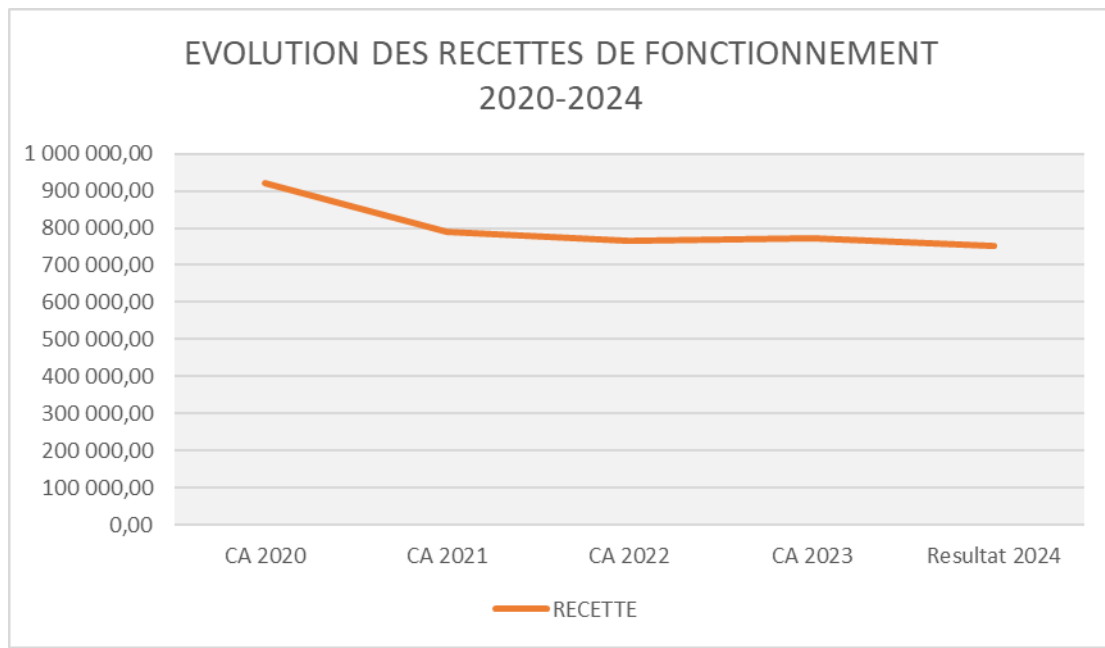
Il convient d'ajouter la redevance Siloge (259 819 euros) et les divers contrats de maintenances.

La résidence autonomie a dû procéder à son évaluation unique dans le cadre du renouvellement de son agrément Résidence Autonomie par un Cabinet extérieur (+9000€). Cette évaluation a rendu une validation positive reflétant l'accompagnement de qualité des résidents dans la ligne de la loi 2002 et des recommandations de la Haute Autorité de Santé.

2. L'évolution des recettes 2020-2024

Elles se composent de recettes liées aux loyers, prestations proposées aux résidents, le CPOM ainsi que la subvention du CCAS vers son budget annexe.

Pour rappel, 2020 fût marquée par une hausse des recettes liée à la subvention d'équilibre du CCAS vers la résidence afin d'assainir la situation économique compliquée. Les recettes globales se stabilisent depuis 2023 à hauteur de 716 000. Elles traduisent un travail sur la gestion locative rigoureuse et de qualité afin de ne pas laisser de logement inoccupé au-delà de 6 semaines.



ii. Budget d'investissement

L'investissement de la Résidence se compose notamment des dépôts et cautionnements relatifs à la location des appartements.

1. L'évolution des dépenses 2020-2024

En 2024, aucun investissement n'a été nécessaire.

2. L'évolution des recettes 2020-2024

Les dépôts et cautionnement sont en augmentation, témoin d'une amélioration de la location des appartements mais également d'un turn-over des résidents. En effet, la résidence connaît des départs vers les maisons de retraites par exemple.



3. Les perspectives envisagées pour le budget primitif 2025

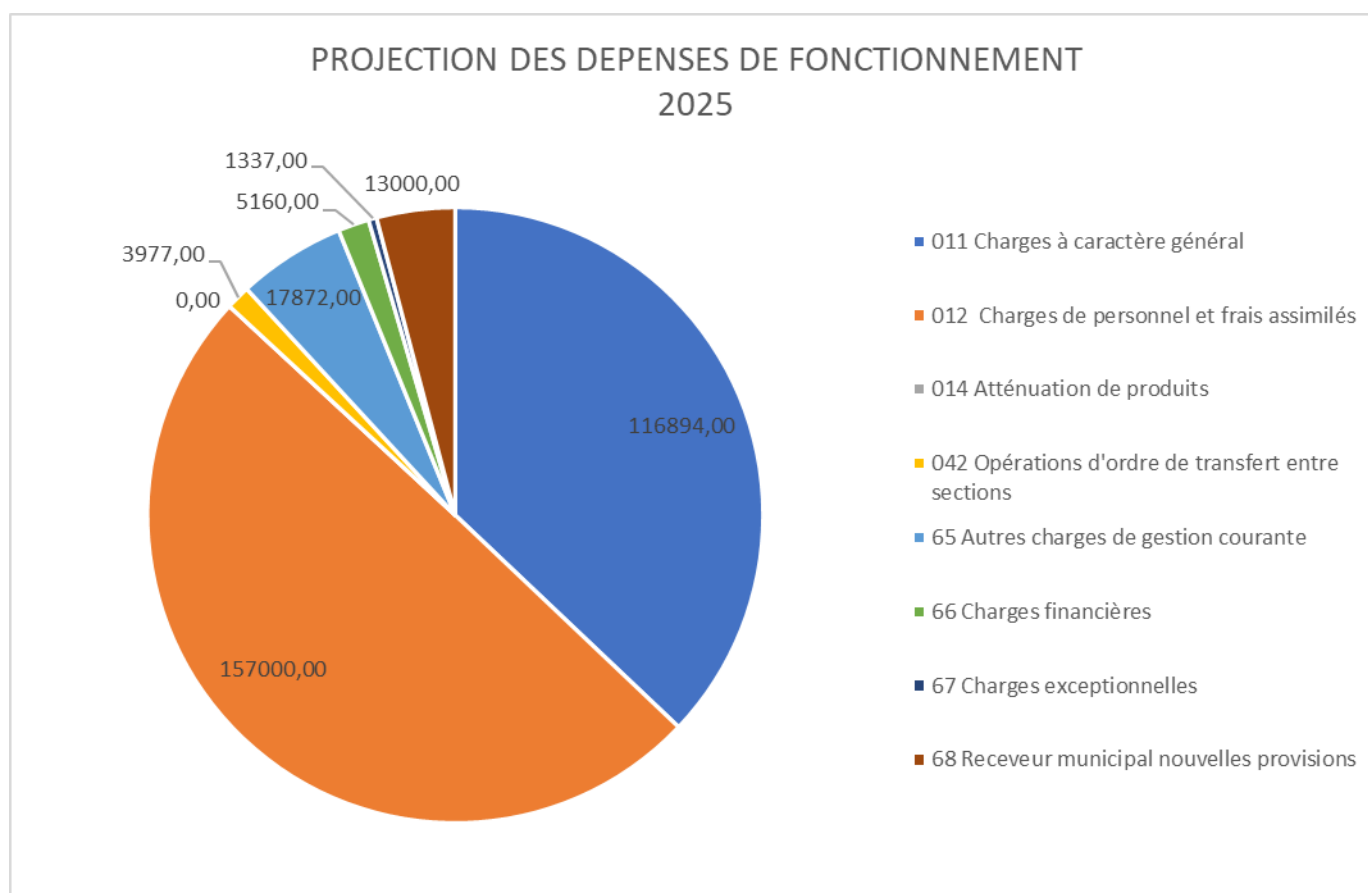
A. Le budget principal du CCAS

i. Budget de **fonctionnement**

En préambule, 2025 sera l'année du regroupement des services CCAS-guichet famille, maison France services ainsi que la deuxième CNI passeport au sein de l'Espace du droit et de la Famille, rue guillaume de la Tremblaye afin d'offrir aux usagers un lieu unique d'accès aux services publics en proximité des services de la Trésorerie, du Pôle Emploi, de la Maison médicale et du multi accueil.

Les objectifs de ce projet sont de fluidifier les parcours des usagers, faciliter l'accès aux droits tout en luttant contre le non-recours mais également optimiser les prises en charges entre services grâce à la proximité et la transversalité.

1 Perspectives des dépenses de fonctionnement



L'hypothèse pour l'exercice 2024 s'établit en dépenses de fonctionnement à 315 240 €.

Nous estimons une augmentation des charges à caractère général malgré une gestion responsable et rigoureuse. En effet, nous avons réduit les dépenses de fonctionnement pour être au plus juste de nos besoins mais nous développerons des actions.

Le CCAS poursuit et accentue la prise en charge des violences intrafamiliales qui implique de nouveaux besoins : l'année 2025 verra le nombre d'appartements de prise en charge passée de 2 à 5 appartements. Les appartements seront mis à disposition au moyen de la TFPB mais il faudra les équiper, prendre en charge les fluides et les dépenses afférentes à cette prise en charge.

Le budget lié aux actions de prévention et de lutte contre l'isolement est en augmentation avec l'organisation de sorties afin de lutter contre l'isolement des seniors ainsi que des ateliers de médiation animale, la proposition de trois thés dansants, le maintien des colis de Noël, du Repas des cheveux blancs.

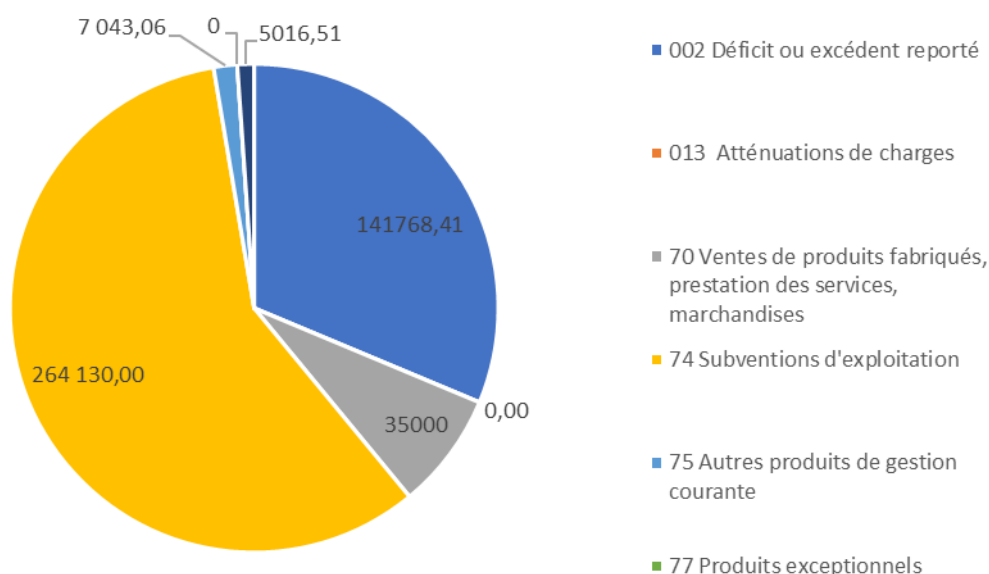
Le graphique ci-dessus fait apparaître le poids prévisionnel de la masse salariale à hauteur de 157 000 euros en augmentation afin d'intégrer les potentiels avancements de grade mais également la hausse des cotisations CNRACL et des assurances statutaires par rapport au BP 2024.

Parallèlement au maintien du budget secours et aides facultatives, les équipes travaillent à de nouvelles actions de prises en charge des plus vulnérables. De plus, le CCAS voit une augmentation des sollicitations liées aux participations frais d'obsèques qui ne concernent plus uniquement l'obligation réglementaire de prendre les frais d'obsèques des « indigents ».

2. Perspectives des recettes de fonctionnement

La principale recette concerne la subvention d'exploitation à savoir la subvention de la Ville de Bernay prévisionnée à 255 000 euros, la recherche de diverses subventions. Il est à noter l'excédent de fonctionnement reporté (témoin de la gestion rigoureuse) de **141 768 €**.

PREVISIONS DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2025



ii. Budget d'investissement

1. Perspectives des dépenses d'investissement

Dans la perspective de regroupement des structures au sein de l'Espace du droit et de la famille entièrement pris en charge par le budget Ville de Bernay, le CCAS contribuera par l'achat de accessoires et petit équipement de bureau : bannettes, caisson par exemple.

2. Perspectives des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement font apparaître un solde d'investissement reporté de **34 652 €**. Le budget CCAS percevra une recette relative au fond de compensation pour la TVA (FCTVA) d'un montant de 50,94 €.

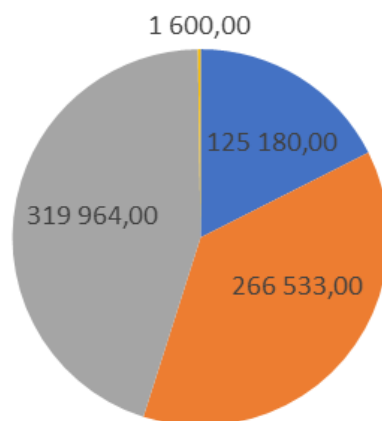
B. Le budget annexe de « La Résidence Autonomie »

En préambule en 2025 débiteront les travaux de réhabilitation de la Résidence Autonomie en partenariat avec la Siloge notre bailleur. Les travaux seront décomposés en deux phases : une première phase sur le bâti extérieur (isolation, toiture, menuiserie) ainsi que la création d'un appartement témoin puis une seconde phase, avec la réhabilitation intégrale de l'ensemble des logements et communs.

i. Budget de fonctionnement

1. Perspectives des dépenses de fonctionnement

PREVISIONS DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE



■ 011 GROUPE 1 ■ 012 GROUPE 2 ■ 016 GROUPE 3 ■ 42

L'hypothèse pour l'exercice 2025 établit en dépenses de fonctionnement à 713 277 euros. Il appartient de poursuivre la gestion responsable et optimisée afin de permettre à la Résidence de maintenir sa qualité d'accueil et d'accompagnement reconnue.

Le graphique reflète le poids de la masse salariale (groupe2) et des charges afférentes à la structures (groupe 3).

Les animations demeurent un axe important : des échanges avec le Relai Petite Enfance, avec les enfants des structures enfance jeunesse se poursuivent.

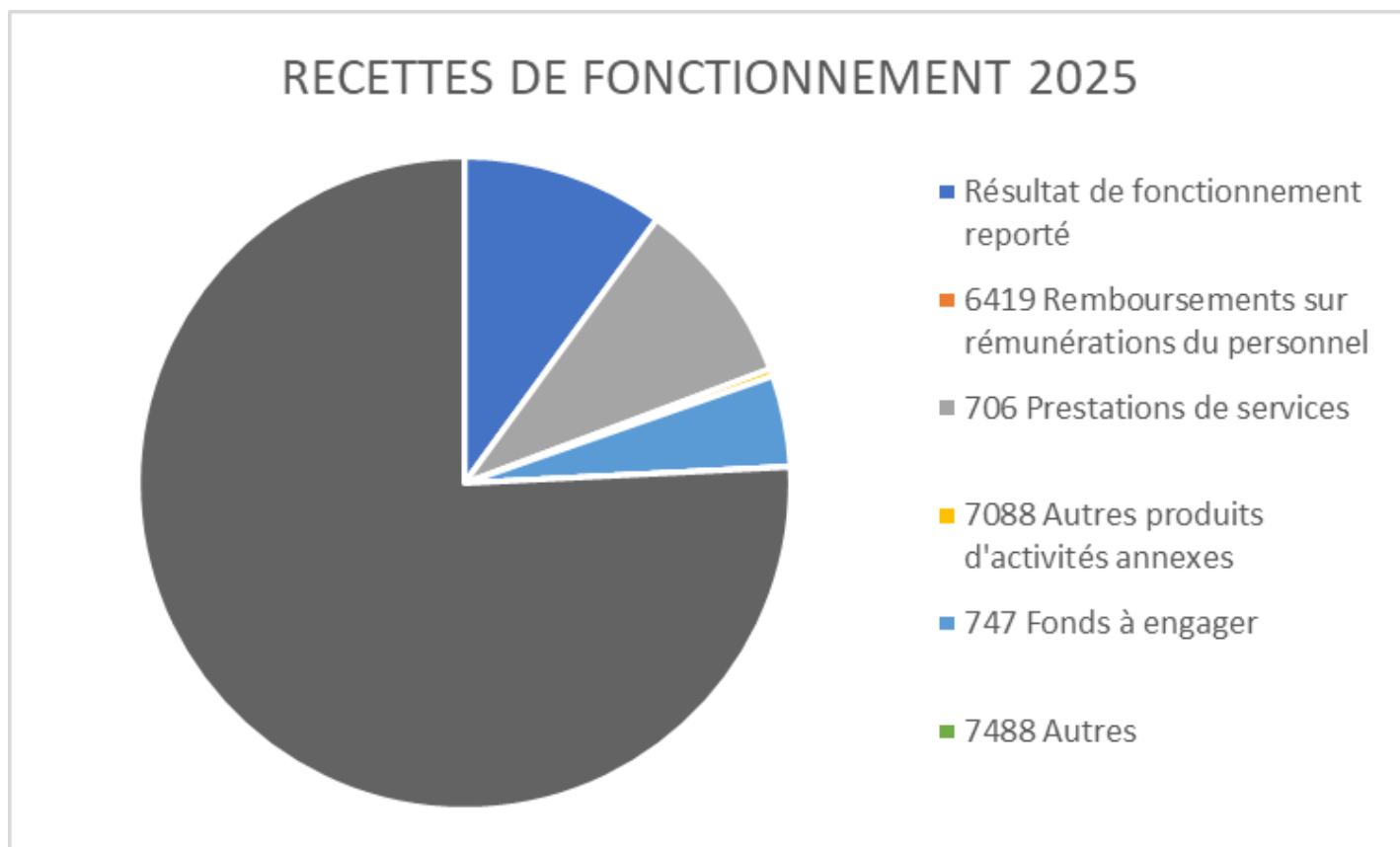
Des ateliers gym senior sont en outre proposés et animés par un agent du département sport et vie associative deux fois par semaine.

De nombreux temps conviviaux viendront ponctuer l'année de moments pour se réunir et se rassembler.

Cette année, la Résidence innove avec l'ouverture des soirées et repas à thèmes aux familles des résidents.

Une foire à tout sera également proposée cet été et ouverte sur le quartier de la Couture.

2. Perspective des recettes de fonctionnement



Le premier poste de recettes est celui des loyers (7588) puis les prestations de services (706) correspondant aux repas grâce à un travail sur la gestion locative. Malgré une baisse de la recette liée au CPOM, la résidence conforte ses recettes depuis deux ans ce qui permet cette année encore au CCAS de ne pas abonder vers son budget annexe via une subvention d'équilibre.

Le travail de gestion entrepris depuis 2020, permet à la structure de dégager un excédent de fonctionnement à hauteur de **80 053 €**.

ii . Budget d'investissement

1.Perspective des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2025 prévisionnées se composent des dépôts et cautionnement.

Nous investirons dans l'outillage professionnel pour faciliter l'intervention des agents à la résidence sur les réparations plomberie/électricité.

2. Perspective des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement 2025 se composent des dépôts et cautionnement.